

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

RECTIFICATIF N° 86/252 du 10/02/86
au décret n° 85/801 du 14 Juin 1985
portant nomination de Monsieur NOTE AGATHON
en qualité d'Inspecteur Général d'Etat.-

Au lieu de :

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 susvisé.

LIRE :

Article 2.- (nouveau) : L'intéressé percevra les indemnités de fonctions et de sujétion prévues par le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 du 20 Février 1982. et 82/202 du 20 Février 1982.-

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 10 Février 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances et du Budget,


Ange Edouard POUNGUI.-


Ossetoumba LEKOUNDEZOU.-